



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 25 MARS 2020

### **Hauts-de-Seine Habitat maintient et adapte ses missions de service public essentielles**

#### **Avec pour priorité de préserver la sécurité sanitaire de ses personnels et locataires**

**Dans un contexte d'aggravation de l'épidémie de coronavirus, qui a conduit le gouvernement à renforcer ses mesures de confinement, Hauts-de-Seine Habitat s'est organisé de manière à permettre la continuité de son service au public, minimal et essentiel, avec pour premier soucis d'assurer la sécurité de son personnel et de ses locataires, parmi lesquels notamment les 770 résidents de ses 12 résidences autonomes pour séniors et ce jusqu'à la fin du confinement. Un numéro dédié « ligne solidarité » est ouvert pour ses locataires.**

Le dispositif mis en place par Hauts-de-Seine Habitat se structure autour de deux principes :

- Le télétravail au tant que possible comme règle générale.
- Le maintien du service public minimum associé à des procédures de sécurisation renforcées du personnel.

Ainsi le télétravail est généralisé à l'exception des missions de proximité et de propreté nécessaires pour lutter contre la propagation du coronavirus dans nos immeubles et résidences.

Le Président, Christian Dupuy, indique : « *Il est de notre devoir d'acteur public de respecter et faire respecter au maximum le confinement et les gestes barrière. En outre, le public dont Hauts-de-Seine Habitat a la responsabilité, en tant que bailleur, demande une attention particulière, car il est souvent en situation plus fragile, notamment les résidents des résidences autonomie. Aussi, si nous ne devons pas fermer notre service public nous avons la responsabilité de nous organiser pour éviter la propagation du virus en mettant en place les dispositifs de nettoyage notamment, tout en préservant notre personnel.* »

#### I- Le maintien d'un service public minimum concerne :

- 1- **La création d'un accueil dédié aux locataires, avec la création dès le 30 mars d'une « ligne solidarité »**, pour tous les locataires : 01.71.15.24.24. du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que d'une adresse mail [solidarité-covid19@hdshabitat.fr](mailto:solidarité-covid19@hdshabitat.fr). Les locataires pourront évoquer avec les conseillères sociales leurs difficultés, régler leur loyer en ligne et être accompagnés. En outre l'organisation des astreintes est maintenue sous forme téléphonique.
- 2- **Les missions sanitaires, de gardiennage et de sécurité au service de nos locataires.** Le nettoyage régulier et l'hygiène des locaux et des surfaces sensibles (poignées de portes, boutons électriques, digicodes, boîtes aux lettres...) ont été renforcés. La gestion des déchets est maintenue. Les gardiens sont chargés de veiller par leur propre action et par le contrôle des prestations réalisées par les personnels de service et les prestataires que les tâches sanitaires sont réalisées. De même, ils continuent de veiller à l'état général des immeubles dont ils ont la charge. Hauts-de-Seine Habitat s'est organisé avec ses

prestataires pour réaliser les interventions d'urgence dans les logements. Si un cas de coronavirus a été révélé positif dans un immeuble, il est procédé dans les délais les plus brefs à la désinfection des parties communes et des surfaces sensibles par le prestataire de nettoyage et non par nos propres collaborateurs.

- 3- **La présence continue auprès des résidents des résidences autonomie, pour les accompagner, conseiller et assurer leur suivi.** Ce travail est reconnu par l'Agence régionale de Santé et le Département ; ce qui permettra de recevoir officiellement les dotations de masques en pharmacie. Dans l'attente nos masques sont prioritairement destinés aux résidences seniors. Les dotations en gel hydroalcoolique ont également été complétées. Les plans de continuité d'activité sont mis à jour en continu et les prescriptions propres à ces établissements diffusées par la Direction des Résidences avec efficacité.
- 4- **Les attributions de logements en urgence.**
- 5- **Le paiement des salaires et des fournisseurs.**
- 6- **Le quittancement et l'encaissement des loyers et l'accompagnement social des locataires en difficulté.**
- 7- **L'accès aux données informatiques et l'utilisation des moyens de communication.**

II- Des mesures de protection spécifiques ont été mises en place pour les personnels de service et les gardiens qui assurent au quotidien la délicate mission de l'entretien des conditions d'hygiène et sanitaires de nos immeubles :

- 1- **Une fiche de prévention « Activités de nettoyage : se protéger face au COVID 19 »** a été établie pour les salariés en première ligne.
- 2- **L'approvisionnement en produits d'entretien et en équipements de protection individuelle** est maintenu autant que possible, en fonction des pénuries constatées. Des commandes de gants jetables sont en cours.
- 3- **Mise en place du « Service fait, service fini »** : une fois les missions sanitaires accomplies, les gardiens et personnels de service rentrent chez eux et réalisent leur accueil téléphonique et leurs activités depuis leur domicile.
- 4- **La limitation des interventions** : les accès aux logements sont dorénavant limités aux seuls cas d'urgence au titre de la sécurité des biens et des personnes et nécessitent le port d'Équipements de Protection Individuelle. Toutes les interventions non urgentes sont reportées, en raison des mesures sanitaires. Les locataires sont incités à prendre et envoyer des photos des soucis rencontrés dans leurs logements pour en identifier le degré d'urgence.
- 5- **Tous les accueils et loges restent fermés à l'accueil physique des locataires.** L'accueil téléphonique par les gardiens et personnels d'astreinte est maintenu. Une information a été diffusée et un affichage réalisé à destination des locataires leur précisant la conduite à tenir.

Le Directeur général, Damien Vanovershelde, ajoute « *il est de notre responsabilité d'employeur de ne pas mettre en danger notre personnel en l'exposant inutilement. C'est la raison pour laquelle nous avons généralisé le télétravail lorsque c'est possible, et mis en place des procédures de protection pour le personnel en première ligne, comme les gardiens par exemple. Dans notre plan, nous n'avons pas oublié les entreprises prestataires, qu'il faut continuer de rémunérer pour ne pas rajouter de la crise à la crise.* ».

## CONTACTS PRESSE

Guillaume SEIGNÉ, Responsable communication : [guillaume.seigne@hdshabitat.fr](mailto:guillaume.seigne@hdshabitat.fr)

Amandine FOURNIER, Journaliste institutionnel : [amandine.fournier@hdshabitat.fr](mailto:amandine.fournier@hdshabitat.fr)